

AE201800756

Grand Angoulême - ADS

20 FEV. 2018

arrivée

Le 14 FEV. 2018



La Vice-Présidente à

Communauté d'Agglomération  
Grand Angoulême  
Monsieur le Président  
25 boulevard Besson-Bey  
CS 12320  
16023 Angoulême Cedex



Affaire suivie par Fabrice Goyeau  
Courriel : fgoyeau@coeurdecharente.fr  
Ligne directe : 05 45 20 51 44

**Objet : Commune d'Angoulême-Modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme**  
**Avis suite à notification**

Ur Pw

Monsieur le Président,

Par courrier transmis le 23 janvier dernier, vous me demandez un avis sur le projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Angoulême.

Je vous informe que la Communauté de Communes Cœur de Charente n'a aucune remarque à formuler et délivre un avis favorable à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses.



**Monique PLOQUIN**  
**Vice-Présidente en charge**  
**de l'Urbanisme et de l'Aménagement**

**Siège social :**  
10 Route de Paris  
16560 TOURRIERS  
Tél 05 45 20 68 46  
[secretariat@coeurdecharente.fr](mailto:secretariat@coeurdecharente.fr)

**Pôle Aménagement et Environnement :**  
5 Avenue Paul Mairat  
16230 MANSLE  
Tél 05 45 20 71 33  
[assainissement@coeurdecharente.fr](mailto:assainissement@coeurdecharente.fr)

**Pôle Services à la population & attractivité :**  
10 Rue du Pont Raymond  
16140 AIGRE  
Tél 05 45 21 10 48  
[poleattractivite@coeurdecharente.fr](mailto:poleattractivite@coeurdecharente.fr)